

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N°: 102
JUN 2025



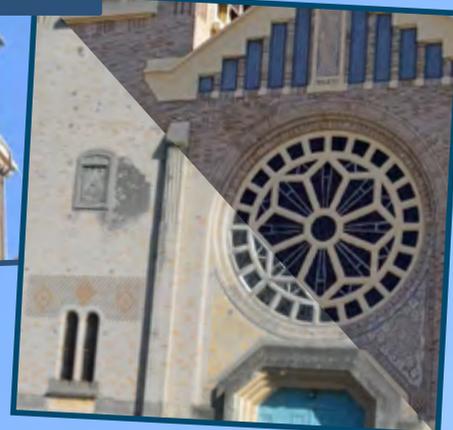
LES PERMANENCES
LE MOT DU MAIRE
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
CÔTÉ CUISINE
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE



L'église Saint-Didier de Chaulnes entre 1900 et 1918...



Les travaux:
Avant / Après...



L'ÉGLISE SAINT DIDIER

DÉVOILE SA NOUVELLE FAÇADE !

VOTRE MAIRIE :
7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier, 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi / mardi
Jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :
Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
accueil@mairiechaulnes.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

NOUVELLE PAGE FACEBOOK :
l'avenir de Chaulnes avec vous



**POUR RENCONTRER
SUR RENDEZ-VOUS :**

LE MAIRE
M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS
M^{me} Nadège LATAPIE-COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Environnement /
Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs



MISSION LOCALE

M.E.E.F.
Santerre Haute Somme
Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45
Sur rendez-vous auprès de la mission locale de Péronne.

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège Latapie-Copé
Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.
06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale
De Haute Picardie
Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)
Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

Séverine Fareneau
Permanences rue Poulin
06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06
www.terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.
Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.
Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain Ségouffin
Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69
Permanence le 1^{er} lundi du mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.
Horaires de permanences :
Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Terre de Picardie
Inscriptions et renseignements : <https://terredepicardie.fr/>
Rubrique « Enfance-Jeunesse ».
Contacts :
03 64 63 00 54 / f.lhomme@terredepicardie.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES
03.22.85.40.45
Horaires des permanences :
Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

votre conseil municipal a, lors de ses dernières séances, approuvé les comptes financiers de l'année 2024 et adopté le budget 2025, le tout à l'unanimité. Que l'ensemble des conseillers municipaux en soit remercié, preuve du travail accompli dans l'intérêt de tous les habitants. Cohésion et unanimité à nouveau concernant les taux d'imposition communaux: ceux-ci, cette année encore, n'augmenteront pas. Bonne nouvelle pour tous les contribuables ! Certes, la gestion devient de plus en plus «serrée» et nécessite une attention quotidienne de notre fonctionnement et des investissements.

Investissements qui « en valent la peine»: le parc de loisirs intergénérationnel de loisirs a ouvert ses portes voici quelques jours et fait le bonheur de tous les utilisateurs. A consommer sans modération, mais avec le plus grand soin. Ce lieu appartient à tous et doit être un lieu de partage, de respect et de bonne cohabitation.

L'église a quant à elle dévoilé sa première façade rénovée. Avis unanimes également pour la qualité de la réalisation , beaucoup reste encore à faire ... et à découvrir.

Deux exemples parmi d'autres, consistant à améliorer le cadre de vie, l'environnement, à entretenir notre patrimoine, le bien vivre ensemble. Pour le bien vivre, les opérations de démoustication, dératisation, dé pigeonnisation se poursuivent avec, je l'espère , des résultats concrets.

Pour le bien vivre ensemble, chacun doit se sentir concerné : beaucoup trop de doléances arrivent encore en mairie pour des nuisances sonores, des herbes envahissantes, des déchets gérés n'importe comment,... Si chacun y met du sien, c'est toute la communauté qui va mieux. Ce n'est pas si compliqué !

Je vous souhaite un excellent été, apaisé et ensoleillé.

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

accueil@mairiechaulnes.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition
03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes
03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIER(E)S

CABINET INFIRMIERS

DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathilde LETURGIE

Permanences :

06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX,

Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

surrendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens

1 jeudi par mois.

03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

Dr HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

Dr CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand - 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odon Dumont - 03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

 3237 Pour connaître la pharmacie de garde

ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE ET DOPPLER

Dr HERVÉ GUYOT

12, avenue Aristide Briand / 09.79.59.23.85

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7 / Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand / 03.22.83.97.58

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

AMANDINE MENDY

77, avenue Aristide Briand / 06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

 amandine.et.sa.naturopathie  Amandine & sa naturopathie

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES D'ÉTAT MARIE HUET ET GLADYS POIDEVIN

Soins à domicile ou en cabinet. 7/7, sur rendez-vous

1, avenue Jean Jaurès / 07.87.77.25.29

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2025

Date de la convocation : 09 janvier 2025, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie Copé, M. Benoit Gance, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux.

Absents excusés :

- Mme Anne Lebrun-Merlin avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
- M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Benoit Gance
- Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
- M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
- Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Virginie Masson
- Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal, le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Subventions pour le projet de vidéoprotection ;
- Acquisition parcelle / Transport Lebon ;
- Avance de subvention à l'OCLC

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE VIDÉOPROTECTION

■ **Délibération n° 012025** : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2025

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de vidéoprotection de la commune.

Pour un montant de travaux estimé à 136 151,70 € HT

Correspondant au devis présenté par : Territoire d'Energie Somme

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 40 % et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR 40 % : 54 460,68 €
- Subvention conseil régional Hauts-de-France 20 % : 27 230,34 €
- Subvention Territoire d'Energie Somme 20 % : 27 230,34 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 27 230,34 €

Vote : par 19 voix POUR (dont 6 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

■ **Délibération n° 042025** : demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants des Hauts-de-France

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements

numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants des Hauts de France, le projet de vidéo protection de Chaulnes (coût : 136 151,70 € HT) peut bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour l'opération citée ci – dessus et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention État DETR 40 % : 54 460,68 €
- Subvention conseil régional Hauts-de-France 20 % : 27 230,34 €
- Subvention Territoire d'Energie Somme 20 % : 27 230,34 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 27 230,34 €

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir sa participation financière au projet de vidéo protection de la commune (ENVP) ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant du projet ;
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Vote : par 19 voix POUR (dont 6 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Mme Nadège Latapie-Copé : le nombre de caméras est important (+20), est – ce que cela ne fait pas beaucoup pour Chaulnes ?

M. Thierry Linéatte : nous avons fait le minimum préconisé par le service sûreté et prévention de la délinquance de la Préfecture. Par exemple, à Nesle, il y en a deux fois plus.

IV. ACQUISITION PARCELLE / TRANSPORT LEBON

■ **Délibération 032025** : *Acquisition de parcelle ZI 127 – rue Ambroise Paré*

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 127 située rue Ambroise Paré d'une contenance de 603 m².

Vu le prix net vendeur de 6 030 € (10€/m²) ;

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'approuver l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée ZI 127 d'une contenance de 603 m² au prix de 6 030 € net vendeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente au nom et pour le compte de la commune puis l'acte authentique,
- Dit que cette acquisition a pour but d'intégrer le bien dans le domaine public,
- Dit que les actes notariés seront reçus par l'office notarial de Maître Grégory Courtin, notaire à Chaulnes,
- Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune,
- Dit que les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal,

Vote : par 19 voix POUR (dont 6 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. AVANCE DE SUBVENTION À L'O.C.L.C.

■ **Délibération 022025** : *OCLC - avance de subvention 2025*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'allouer à l'OCLC, une avance de 3 000 € sur la subvention 2025 ;
- Que les crédits seront inscrits au compte 65748.

Vote : par 17 voix POUR (dont 6 pouvoirs), 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Date de la convocation : 24 février 2025, affichée le jour même

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Dubernard Xavier, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Absents excusés :
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Arnaud Noblécourt avec pouvoir à M. Dominique Capelle
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Emilie Aberbour.

Étaient Absents : Mme Géraldine Lefèvre, M. Grégory Devaux.

Secrétaire de séance : Mme Anne Lebrun-Merlin

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal, le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Compte financier unique :
 - Commune
 - Lotissement du Tour de Ville
- Affectation du résultat :
 - Commune
 - Lotissement du Tour de Ville
- Fongibilité des crédits en M57 ;
- Avance de subvention pour l'AAE Chaulnes Football ;
- Signature de la convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la fondation 30 Millions d'Amis ;
- Convention SMITOM / Terre de Picardie / composteurs partagés.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 14 JANVIER 2025

M. Régis Lecot demande que les noms des personnes qui n'ont pas participé au vote pour l'avance de subvention à l'OCLC (M. Arnaud Noblécourt, M. Benoit Gance) soient rajoutés. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE ET LOTISSEMENT DU TOUR DE VILLE

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de la commune pour l'année 2024 qu'il compare avec le CA 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 332 937,66 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 961 451,24 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 684 123,89 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 401 442,22 €.

Les points essentiels sont commentés et justifiés :

- Les dépenses d'énergie sont, comme prévu, en hausse, mais n'atteignent pas le niveau redouté (43 850 € dépensés contre 60 000 € inscrits).
- La somme inscrite en crédit bail est dépassée, mais 5 000 € sont également notés dans les recettes.

- Les travaux de remise aux normes du CSC ont impacté les articles concernant les bâtiments publics.
- La maintenance des équipements coûte de plus en plus cher, près de 20 000 € cette année.
- Plusieurs articles de dépenses sont en baisse, dépendants des fréquences d'entretien et de fonctionnement d'une année sur l'autre : matériel roulant, outillage technique, ALSH, publication,...
- Les charges de personnel ont nécessité la prise d'une DM en cours d'année, les arrêts de maladie ayant entraîné des remplacements temporaires préjudiciables à l'article « personnel non titulaire » et « contrats aidés ».
- La contribution annuelle au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) continue d'augmenter (+2 500 €).
- La contribution au service assainissement pluvial, versée à la communauté de communes, est en baisse de 10 000 € cette année.
- En recettes de fonctionnement, on constate une hausse conséquente des remboursements des rémunérations pour les personnels absents, de la fiscalité éolienne et de la dotation de solidarité rurale.
- Une recette de 30 000 € correspond à la cession immobilière à l'AMSOM.
- Les dépenses et recettes de fonctionnement sont également impactées par le transfert, en cours d'année 2024, de la compétence enfance-jeunesse vers la communauté de communes.
- La section investissement reprend l'ensemble des travaux et projets réalisés ou en cours : parc de loisirs rue de Pertain, signalétique, église, friche commerciale au 11, Av. Aristide Briand,...
- Comme déjà évoqué plusieurs fois, la partie « recettes » souffre des longs délais de perception des subventions : au 31/12, ce sont 600 000 € qui restent encore à percevoir, alors qu'il faut payer les factures.

Monsieur le Maire présente également le compte financier unique du Lotissement du Tour de Ville. Il est identique au compte administratif de l'année 2023 avec un déficit de fonctionnement de 77 726 € (valeur des terrains à vendre) en fonctionnement et de 151 090 € en investissement (part communale restante sur les travaux réalisés pour la création de ce lotissement). Il n'y a eu aucune opération cette année. Il reste toujours 2 terrains à vendre (que l'on peut réunir en un seul).

■ **Délibération 052025** : *Approbation du compte financier unique 2024 de la commune de Chaulnes et du Lotissement du Tour de Ville* :

Sous la présidence provisoire de M. Claude Merlin, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 de la commune et du Lotissement du Tour de Ville. Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, maire, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 de la Commune et du Lotissement du Tour de Ville.

DONNE pouvoir à Monsieur le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-

Vote : par 15 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT

■ **Délibération n°062025** : *Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 – Commune*

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ;

- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser (Recettes Dépenses)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	-429 613,06 €		146 931,39 €	1 518 807,87€ €	- 1 518 807,87€	-1 801 489,54 €
FCT	844 999,66€	390 042,34 €	173 556,26 €			628 513,58 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		628 513,58 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		628 513,58 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		-€
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :		628 513,58 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
Pour mémoire INVESTISSEMENT / RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 y compris RAR		-1 801 489 ,54 €
Ligne 001 : Déficit ou excédent à reporter en section d'investissement		-282 681,67€
Ligne 002 : Déficit ou excédent à reporter en section de fonctionnement (déduction c/1068)		- €

Vote : par 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

■ Délibération n°072025 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 – Lotissement du Tour de Ville

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ;
- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser (Recettes Dépenses)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	-151 090,57 €					-151 090,57 €
FCT	-77 726,34€					-77 726,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide
- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		-€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		-€
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		77 726,34 €
Pour mémoire INVESTISSEMENT / RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 y compris RAR		-151 090,57 €
Ligne 001 : Déficit ou excédent à reporter en section d'investissement		-151 090,57€
Ligne 002 : Déficit ou excédent à reporter en section de fonctionnement (déduction c/1068)		-€

Vote : par 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57

■ **Délibération n° 082025** : *Mise en place de la fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement. Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Vote : par 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. AVANCE DE SUBVENTION POUR L'AAE CHAULNES FOOTBALL

M. le Maire informe avoir reçu la demande de lecture d'une motion. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir étudier ce point à huis clos.

Vote : par 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le huis clos est levé. Concernant le point à l'ordre du jour, le conseil municipal souhaite obtenir des informations complémentaires sur le devenir du club. En effet, entre autres, une fusion serait envisagée avec le club de football de Rosières. Aussi, l'avance de subvention est ajournée et le bureau de l'AAE Chaulnes sera invité prochainement pour donner de plus amples informations à ce sujet.

VII. SIGNATURE DE LA CONVENTION 2025 DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

■ **Délibération n°092025** : *Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis*

Monsieur le Maire expose :

La commune de Chaulnes, sensible à la cause animale, s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. Il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages à signer avec la fondation 30 millions d'amis. Elle concerne uniquement les chats libres sauvages qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification. Elle détermine les besoins de la commune de Chaulnes conformément au questionnaire 2025, les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et de puces électroniques par la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Chaulnes.

Il est proposé pour l'année 2025 de signer cette convention pour laquelle la ville de Chaulnes s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification. Le nombre de chats qui seront capturés, stérilisés et identifiés en 2025 sur le territoire de la ville de Chaulnes étant estimé à 10, la participation de la ville aux frais afférents s'élèverait donc à 550 €.

Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré

DECIDE

- De participer à hauteur de 50% aux frais de vétérinaire pour la stérilisation et d'identification au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, sur la base de 10 chats errants pour 2025, soit 550 €, les modalités de versement de la participation étant précisées dans la convention ;

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents ;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits budget 2025.

Vote : par 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. Philippe Cheval intervient pour préciser qu'une convention avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal), la ville d'Amiens et la commune de Chaulnes sera à signer prochainement pour pouvoir continuer à bénéficier des services de la fourrière d'Amiens.

VIII. CONVENTION SMITOM / TERRE DE PICARDIE / COMPOSTEURS PARTAGÉS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à la convention tripartite de mise en place et de suivi des sites de compostage communaux de Chaulnes, qui acte la mise à disposition de 2 nouveaux emplacements situés : Impasse du Gymnase et rue René Caron. Cette convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordée au SMITOM à titre gracieux, pour lui permettre de mettre en œuvre le projet de compostage partagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation : 28 mars 2025, affichée le jour même

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval (à partir de 18h20), Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Absents excusés : Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Dominique Capelle
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot

Absents : Mme Angéline Darras, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie - Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal, le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Vote des taux des impôts directs locaux ;
- Budget Primitif de la commune 2025 ;
- Budget Primitif du Lotissement du Tour de Ville 2025 ;
- Informations diverses.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 3 MARS 2025

M. Régis Lecot sollicite des informations sur l'AAE Chaulnes Football à la suite du conseil municipal qui a eu lieu le 3 mars 2025. Monsieur le Maire lui précise que ces renseignements lui seront fournis à la fin de ce conseil, en informations diverses. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux ci-dessous :

▶ Taxe d'habitation	11,47 %
▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
▶ Contribution foncière des Entreprises	10,89 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 Bsexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies I.4 du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75% de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du Département, de le majorer dans cette

limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De fixer les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2025 :

▶ Taxe d'habitation	11,47 %
▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
▶ Contribution foncière des Entreprises	10,89 %

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plate-forme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Vote : par 15 voix POUR (dont 2 pouvoirs – M. Cheval est absent lors de ce vote), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

M. Régis Lecot : est-ce que la Communauté de Communes Terre de Picardie a augmenté ses taux ?

M. Thierry Linéatte : non, elle appliquera les mêmes taux qu'en 2024.

IV. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025

Monsieur le Maire informe que la commission finances s'est réunie afin d'élaborer ce budget

Dépenses de fonctionnement : 1 359 181,03 €

Chapitre 011 : charges à caractère général : 299 100 € (objectif : ne pas dépasser les 300 000 €)

- Augmentation du coût relatif à l'eau : 5 000 € en 2024, 6 000 € en 2025 ;
- Diminution pour l'électricité : 60 000 € en 2024, 53 000 € en 2025 et un peu plus pour le gaz 2 500 € en 2024, 3 000 € en 2025 ;
- Le montant des articles crédit-bail mobilier et locations a été réajusté pour bien distinguer la location des camions de celle du petit matériel, de plus il n'y a plus de location de caméras.
- Monsieur le maire précise qu'un budget est prévu pour la démoustication, le dépigeonnage, la dératisation et la stérilisation des chats ;
- Augmentation de la maintenance : 17 000 € en 2024, 19 000 € en 2025 ;
- Le coût des assurances va également augmenter car nous avons un nouveau bâtiment et le parc de loisirs à assurer cette année ;
- Le coût des téléalarmes passe de 6 000 € à 1 000 € car désormais ce dispositif est financé par le Département ;

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 719 300 € en 2025 (670 000 € en 2024)

Ce chapitre est en hausse : la commune n'a plus de personnel dédié à Terre de Picardie (ALSH), mais elle contribue au financement du poste de chef de projet FISAC et PVD. De plus, un apprenti fait partie des effectifs, et cette année, un agent sera titularisé. Cependant, l'augmentation la plus significative concerne le personnel non titulaire, qu'il est essentiel de recruter pour compenser les absences causées par les nombreux arrêts maladie.

Le service incendie est lui aussi en hausse (comme chaque année) : 56 278,83 € en 2024, 57 588,83 € en 2025 ;

Les charges financières se rapportent aux intérêts des emprunts, qui ont augmenté en raison de celui de 500 000 € contracté l'année dernière.

Les autres chapitres n'amènent pas de remarques particulières.

Recettes de fonctionnement : 1 359 181,03 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel ont été ajustés, du fait des arrêts maladie. Nous avons eu plus de remboursements d'indemnités journalières : 40 000 € prévus en 2025.

FPIC : 12 000 €
TVAE : 147 600 €

Les autres chapitres ne présentent pas de commentaires spécifiques.

Dépenses d'Investissement : 2 238 143,38 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées en hausse due au nouvel emprunt de 500 000 € contracté l'an passé.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 652 530,00 € (restes à réaliser : 1 373 729,61 € + propositions 2025 : 278 800,39 €). Les dépenses d'investissement en 2025 : église, aménagement espace de loisirs, signalétique, travaux pour la crèche, achat d'un photocopieur...

Recettes d'Investissement : 2 238 143,38 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : FCTVA : la même somme que l'an passé a été reportée au BP 2025 soit 30 000 € cependant au vu des travaux d'investissement réalisés en 2024, le montant sera sûrement plus élevé.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 1 163 541,33 €

1322 : subventions Régions : 472 003,44 €

1323 : subventions Département : 327 888,73 €

1328 : Fonds innovants seniors et CAF : 81 136 €

13461 : DETR : 280 018,92 €

1348 : MSE LES KERLES : 2 494,24 €

Ces recettes correspondent aux subventions pour les investissements en cours et prévus en 2025.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2025 de la commune selon le tableau suivant :

Vote : par 16 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 359 181,03 €	2 238 143,38 €
RECETTES	1 359 181,03 €	2 238 143,38 €

Mme Claire Lecot : quand commencent les travaux de la crèche ?

M. Thierry Linéatte : quelques « petits travaux » ont déjà commencé cependant la tâche s'avère compliquée car nous devons nous adapter aux horaires imposés par la crèche (en dehors des heures d'ouverture).

V. BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DU TOUR DE VILLE 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Lotissement du Tour de Ville 2025.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2025 de la commune selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	379 909,48 €	302 181,14 €
RECETTES	379 909,48 €	302 181,14 €

Vote : par 16 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente quelques photos de la façade Nord de l'église, cette partie étant rénovée. Tous les retours des administrés sont positifs. Le résultat est satisfaisant. Mme Anne Lebrun-Merlin : est-ce que la toiture va être nettoyée ? M. Thierry Linéatte : ça n'est pas prévu au marché mais nous pouvons l'envisager. Samedi 5 avril 2025, l'église a ouvert ses portes pour une visite du chantier dans le cadre des journées européennes des métiers d'art organisées par le PETR (Mission pays d'art et d'histoire), une cinquantaine de personnes a répondu présent.
Pour information, la Fondation du Patrimoine a récolté, à ce jour, 7 260 € de dons pour cette restauration.
- Les composteurs partagés : 2 nouvelles séries de composteurs ont été installées ; 1 à l'entrée de la rue René Caron, près de la maison inclusive, 1 à l'entrée de l'Impasse du Gymnase. Ce système fonctionne très bien et les composteurs et leur environnement restent propres.
- Monsieur le Maire présente également des photos du gymnase rénové (compétence communauté de communes Terre de Picardie) car les résultats des travaux sont très satisfaisants. M. Thierry Linéatte remercie M. Bruno Etévé, vice-président de la communauté de communes en charge des bâtiments pour le suivi de ce chantier.
- Monsieur le Maire présente l'aménagement du parc de loisirs rue de Pertain, là aussi le résultat est positif. Les dalles noires amortissantes sous les jeux disparaîtront lorsque la pelouse aura poussée. L'ouverture de cet espace se fera après le passage de la commission de sécurité. L'inauguration est à prévoir. Un devis pour la conception d'une boîte à livres a été demandé à l'ESAT de Roye (réalisation par des personnes reconnues travailleurs handicapés) pour y être installée.
- Le dé pigeonnage et la dératisation sont en cours. Des devis ont été demandés pour la démoustication. Cependant les administrés devront également faire le nécessaire chez eux. La commune communiquera à ce sujet prochainement.
- La convention avec « 30 millions d'amis » est signée pour la stérilisation des chats capturés. Petite précision, les chats sont relâchés une fois stérilisés par le vétérinaire de Rosières en Santerre.
- 11 avenue Aristide Briand : difficulté à louer ce commerce. La commune a des demandes provenant de professionnels de santé, cependant les locaux ont été subventionnés pour y accueillir un commerce et l'Etat n'est pas favorable à leur installation dans ces locaux.
- Chasse aux œufs : lundi 21 avril 2025 à 10h30. Monsieur le Maire demande l'aide de volontaires pour l'organisation.
- AAE Chaulnes Football : un courrier a été adressé à Monsieur le Maire, pour l'informer que la décision du conseil municipal lors de sa dernière assemblée, semble avoir été bénéfique pour le club. Les tensions internes se sont apaisées et le club repartirait sur de bonnes bases. La commune est remerciée pour la mise à disposition d'un agent. Monsieur le Maire indique que la demande de subvention du club de football sera réétudiée lors d'un prochain conseil municipal.
- M. Philippe Cheval informe que Terre de Picardie a reçu une demande de subvention pour le SARCOM 2025 d'un montant de 41 000 € pour 14 000 € habituellement (30 000 € en plus pour les nouvelles animations). Le bilan du SARCOM 2024 a été demandé par 2 fois mais n'a jamais été adressé à la communauté de communes. Aussi il ne répondra pas favorablement à cette

demande, il rappelle que Terre de Picardie aide et accompagne déjà les artisans et commerçants à travers le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces) et n'a pas pour vocation à subventionner des « fêtes ».

- M. Philippe Cheval fait également part de son mécontentement concernant l'article de la crèche paru dans le courrier picard. En effet, il y est mentionné qu'une loi dit que les collectivités doivent soutenir les structures comme les leurs pour assurer leur bon fonctionnement. Après avoir pris attache de la Sous – Préfecture, il s'avère que c'est faux. L'association a déjà précisé ne pas vouloir de reprise de la compétence par les collectivités, elle souhaite uniquement que l'intercommunalité ou les communes contribuent par une subvention de fonctionnement qui permettrait d'éponger leur déficit. Terre de Picardie campe sur sa position et ne subventionnera pas la crèche. D'autre part, M. Cheval rappelle la signature d'une convention avec la CAF (convention territoriale globale) dont bénéficie la crèche.

M. Thomas Poulet demande à Monsieur le Maire s'il a l'intention de se représenter aux élections municipales.

M. Thierry Linéatte : il est encore un peu tôt pour se prononcer, beaucoup de choses peuvent arriver d'ici Mars 2026. Vous en serez néanmoins les premiers informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

UN WEEK-END SIMPLE ET CONVIVAL POUR LA FÊTE DU VILLAGE



La commune a connu une belle effervescence à l'occasion de sa fête annuelle le week-end du 31 mai et du 01 juin. L'ambiance était au rendez-vous et les habitants ont répondu présents pour partager un moment de convivialité.

Dès le samedi matin, la réderie, organisée par le Moto Club « Les Desperados », s'est installée rue Jean Jaurès. Quelques stands ont proposé objets de seconde main, bibelots, livres ou encore jouets anciens. Les chineurs curieux ont pris plaisir à fouiller à la recherche de trouvailles, dans une atmosphère détendue et amicale.

Le Moto Club, très investi, a tenu une buvette et un stand de restauration : sandwiches, frites et boissons fraîches ont été bien appréciés.

Cette fête a surtout permis de renforcer les liens entre les habitants et de profiter d'un bon moment ensemble.

Un grand merci aux bénévoles du Moto Club et à toutes les personnes impliquées. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, toujours sous le signe de la simplicité et de la bonne humeur.



DÉFI AUTONOMIE SÉNIORS

Une conférence « Bien dans son corps, bien dans sa tête » a été mise en place au mois de mai et a réuni 25 personnes.

A partir du mois de septembre, des ateliers sur les thématiques du bien-être, de la mémoire et du sommeil seront organisés sur Chaulnes.

Les personnes pourront se renseigner à la mairie pour s'inscrire.

LE REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 27 avril, le traditionnel repas des aînés s'est tenu au centre socioculturel dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Organisé par le CCAS, cet événement a réuni de nombreux habitants venus partager un moment festif autour d'un bon repas.

L'après-midi a été marqué par des instants de joie, de discussions et de souvenirs partagés.

À cette occasion, la commune a rendu un hommage particulier à Monsieur Thel Maurice, âgé de 93 ans et à Madame Denorme Thérèse, âgée de 90 ans, respectivement doyen et doyenne de l'assemblée. Un moment empreint d'émotion, durant lequel un petit cadeau leur a été remis en signe de reconnaissance.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle journée, et rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition tout aussi mémorable !



DES ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION POUR BIEN VIVRE SON ÂGE

défi autonomie seniors
Bien vieillir en Hauts de France

Une offre attractive qui s'adapte aux besoins des personnes de 55 ans et plus, retraitées ou non, quel que soit leur régime de protection sociale.



OUVERTURE DU PARC DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL ET INAUGURATION OFFICIELLE

La commune a le plaisir de vous annoncer l'ouverture, rue de Pertain, du Parc de Loisirs Intergénérationnel. Un espace pensé pour rassembler petits et grands autour d'activités variées, dans un cadre naturel, sécurisé et convivial.

Pour célébrer cet événement, une inauguration se tiendra le 17 juin à 17h30 sur le site du parc.

Au programme : discours d'ouverture, animations, découverte des installations.

Un espace pour tous :

- Aires de jeux pour enfants,
- Parcours de fitness pour adultes et seniors,
- Espaces de détente et de pique-nique,
- Allées accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Terrains de jeux libres,
- Boîte à livres (prochainement).

Règlement du parc :

- Surveillance des enfants : Les enfants restent sous la responsabilité des adultes accompagnants.
- Respect du matériel : Merci de prendre soin des installations mises à disposition.
- Animaux : Interdit aux chiens.
- Propreté : Utilisez les poubelles mises à disposition. Aucun dépôt sauvage ne sera toléré.
- Nuisances sonores : Merci de respecter la tranquillité du lieu et des riverains.
- Interdictions : Il est interdit de consommer de l'alcool ou de faire du feu dans l'enceinte du parc. Il est interdit à tous engins roulants (vélo, trottinettes ...)
- Comportement : Le respect des autres usagers est essentiel. Tout comportement antisportif ou perturbateur pourra entraîner l'exclusion temporaire ou permanente.

Un règlement officiel sera affiché à chaque entrée du parc. Pour le confort et la sécurité de tous, merci de respecter ces consignes.

Ce parc est un lieu de partage, de détente et de rencontres. Comptons sur chacun pour le préserver et le faire vivre dans le respect et la bonne humeur !



DONNEZ UN NOM À CE PARC DE LOISIRS !

Pour que ce nouveau parc vous ressemble, nous faisons appel à votre créativité : proposez-nous un nom pour ce lieu de rencontres, de jeux et de détente pour petits et grands !

Comment participer ?

Envoyez vos propositions avant le 31 juillet 2025, par mail à la mairie (accueil@mairiechaulnes.fr) ou dans la boîte à idées disponible, également, en mairie.

Un jury sélectionnera les meilleures idées et le nom retenu sera dévoilé à la rentrée des classes en septembre.

À vous de jouer !

UNE JOYEUSE CHASSE AUX ŒUFS POUR PETITS ET GRANDS LE LUNDI DE PÂQUES

Le lundi 21 avril, la commune a réuni les familles pour l'incontournable chasse aux œufs, devenue un rendez-vous traditionnel attendu avec impatience par les enfants. Dans une ambiance conviviale, le jardin public s'est transformé en véritable terrain d'aventure.



Dès 10 heures, les premières familles ont afflué, panier en main, prêtes à dénicher les œufs soigneusement dissimulés par les conseillers municipaux. Rires, courses effrénées et regards concentrés ont rythmé cette matinée festive.

Au-delà de la gourmandise, l'événement a permis de renforcer les liens entre les habitants. Parents et enfants ont partagé un moment de complicité simple mais précieux.



Un stand de boissons fraîches a prolongé la rencontre dans la bonne humeur.

Monsieur le maire a salué l'investissement des quelques bénévoles :

« C'est un plaisir de voir autant de sourires aujourd'hui. Ces moments festifs sont essentiels pour la vie d'une commune. »

Une tradition à faire perdurer...

LA KERMESSE DES PIPIOUS

Comme depuis plusieurs années maintenant, la crèche « Les Pipious » organise sa traditionnelle kermesse le samedi 21 juin à midi. Le thème retenu est « la ferme ». Ce sera l'occasion pour les parents, les enfants et l'équipe professionnelle de partager un bon moment autour d'un barbecue, profiter des différents stands de jeux et découvrir les différentes activités réalisées par les enfants.



NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Les communes de Chaulnes et Rosières ont entrepris une initiative visant à moderniser la signalétique urbaine. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de revitalisation du centre-bourg.

Objectifs de la nouvelle signalétique

La mise en place de cette nouvelle signalétique répond à plusieurs objectifs :

- Amélioration de l'orientation : Faciliter les déplacements au sein de la



commune en fournissant des indications claires vers les lieux publics, les services municipaux, les établissements scolaires...

- Valorisation du patrimoine : Mettre en avant les éléments historiques et culturels de Chaulnes, telle que l'église Saint-Didier.
- Accessibilité renforcée : Assurer que la signalétique soit lisible et compréhensible par tous, y compris les personnes à mobilité réduite, en utilisant des caractères adaptés et des contrastes appropriés.

Caractéristiques de la signalétique

Les nouveaux panneaux ont été conçus en collaboration avec des designers spécialisés en signalétique urbaine. Ils présentent une esthétique moderne tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage architectural de la commune. Les matériaux utilisés sont durables et résistants aux intempéries, garantissant une longévité optimale.



La mise en place de cette nouvelle signalétique marque une étape importante dans le développement de Chaulnes, renforçant son attractivité et son identité tout en améliorant le quotidien de ses habitants et de ses visiteurs.

DÉMOUSTICATION



Face aux problèmes de prolifération des moustiques l'an dernier, la commune de Chaulnes va procéder à une campagne de prévention et de dé-moustication sur l'ensemble de la ville.

Cette opération se déroulera de la façon suivante, en domaine public :

- Traitement larvicide par épandage de granulés sur et autour des zones sensibles humides,
- Traitement insecticide anti moustiques sur les haies, buissons, herbes hautes,
- Pulvérisation sur tous les lieux de pose des moustiques.

Pour traiter ce problème, il est indispensable que chacun fasse aussi le nécessaire dans sa propriété :

- Eviter d'avoir de l'eau stagnante qui aide à la prolifération des larves,
- Vider les soucoupes des pots de fleurs, les seaux, bâches ou tout endroit susceptible de contenir de l'eau stagnante, même en faible quantité,
- Couper les herbes sèches et hautes,
- Entretien des bassins, poser des nichoirs à oiseaux.

Le prestataire est à votre disposition pour vous proposer des solutions adaptées à votre propriété :
Picardie Renov / M. Joël Carpentier : 06 24 64 08 59

Mail : joel.carpentier80@laposte.net

Seule une participation de tous peut contribuer à la réussite de cette opération, en espérant vous garantir un été paisible.

CÉRÉMONIES DU 08 MAI

Un hommage national

Le 8 mai 2025, la France a solennellement commémoré le 80^{ème} anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Cette cérémonie, empreinte d'émotion et de mémoire, s'est déroulée sur notre commune, comme chaque année, à 10h00 avec un rassemblement place de la République et du Général De Gaulle. Un cortège s'est formé pour se rendre au monument aux morts avec un dépôt de gerbe. Un arrêt a été effectué devant la plaque des Lieutenants Terpraut et Grenier. La batterie Fanfare de Lihons a accompagné ce cortège et nous la remercions.

Un silence qui interroge : l'absence des enfants

Malgré la solennité et la richesse symbolique de cette cérémonie, un constat a suscité l'émotion de nombreux participants : l'absence remarquable des enfants et des jeunes de la commune. En cette journée de mémoire, leur présence aurait été précieuse pour faire vivre le souvenir et transmettre l'histoire.

Ce vide soulève une question fondamentale : comment assurer la continuité de la mémoire si ceux qui doivent en hériter ne sont pas là pour la recevoir ? La présence des enfants n'est pas un simple geste symbolique ; elle est un acte de transmission, un lien vivant entre générations.

Il est essentiel que les futures cérémonies incluent pleinement les écoles, les associations de jeunesse et les familles. C'est en inscrivant ces moments dans le quotidien des plus jeunes que nous pourrions préserver le sens et la portée de ces commémorations.



LE PROJET PICARDIE GRANULATION

Une usine de fabrication de granulés de bois

Picardie Granulation est une usine de fabrication de granulés de bois située sur la ZI de notre commune, à proximité des autoroutes A1 et A29. Elle s'appuie sur des infrastructures existantes (reprise d'une friche industrielle notamment) et devrait être opérationnelle cet été. L'usine achètera de la biomasse : uniquement des sous-produits des exploitations forestières et des scieries (chutes et connexes de scieries, sciures, houppiers et têtes de chêne) auprès de fournisseurs locaux et produira **100 000 tonnes de granulés par an**.

Ces granulés de bois (ou pellets) seront normés « EN+, DIN+, Qualité A1 » et destinés principalement au marché domestique.



Sous-traitance et emplois directs locaux

Picardie Granulation a tenu à impliquer de nombreuses sociétés locales dans son processus de construction et ainsi soutenir l'activité du territoire. Une trentaine d'emplois directs sont en cours de création ; là aussi les effectifs à terme seront composés de salariés habitant à moins de 30mn de l'usine.

Une activité industrielle neutre en carbone et sans impact environnemental.

L'usine a été étudiée et construite autour d'un objectif : limiter l'impact sur l'environnement via :

- Approvisionnement de matière uniquement via des filières de récupération (pas de coupe de bois pour fabriquer les pellets).
- La reprise d'une friche limitant ainsi l'impact de fabrication de nouveaux matériaux de construction (aciers, bétons, ...).
- Production de chaleur à partir d'une chaudière fonctionnant aux écorces de bois (neutre en émission de CO2).
- Installation d'un système d'aspiration de poussières centralisé limitant les poussières dans l'environnement et permettant de les recycler.
- Isolation phonique des bâtiments limitant l'impact sonore de l'usine.
- Aucune consommation d'eau (séchage en boucle fermée) et donc aucun rejet d'eaux usées.
- Aucune utilisation de produits chimiques.
- Fabrication d'un produit fini (pellet de bois) 100% naturel.
- Connexion électrique de l'usine au parc éolien voisin.



BRICOLEURS ! UN NOUVEAU CONCOURS DE NICHOURS ET HÔTELS À INSECTES EN 2025...

A vos idées, à votre créativité, à vos outils... Pour la création de nichours à oiseaux et d'hôtels à insectes réalisés à partir de matériaux naturels de récupération.



Les oiseaux sont incontournables et font partie de la faune de nos villages. Afin de leur offrir dans notre commune des abris douillettes et de favoriser leur reproduction. Préparez vos nichours !!! créez, retapez, customisez un nichour afin d'aider nos oiseaux.



Les hôtels à insectes agissent sur la conservation de la biodiversité et constituent un formidable outil de sensibilisation. Notre habitude culturelle de gazons tondues à ras, de nature « propre », n'offre aucun abri, aucun refuge pour les insectes et la faune.



Les insectes ont bien sûr besoin de trouver leur nourriture et celle de leurs larves mais aussi d'abris pour se réfugier à différents moments de leur vie (passer la nuit ou le jour, se protéger du mauvais temps, s'abriter pendant la longue période d'hiver, se reproduire au printemps).

La Mairie vous propose de participer en solo, en famille, avec les enfants à une activité ludique, créative et citoyenne. Les acteurs du village sont invités à participer également : associations, commerçants, centre de loisirs...

Toutes les créations sont à déposer en mairie avant le 30 septembre 2025. Elles seront exposées lors d'une remise de prix. La création la plus originale sera récompensée d'un joli lot ! Toutes les créations seront ensuite installées dans le jardin public, dans le verger ou dans notre parc de loisirs pour cet hiver.

Alors à vos marteaux ...

Sachant que :

- Chaque personne, famille ou groupe participant peut présenter son nichour ou hôtel à insectes fabriqué de toutes pièces ou rénové, restauré, amélioré.
- Les matériaux, la taille et la couleur utilisés sont libres de choix. Le nichour devra avoir un passage d'environ 3 cm de diamètre avec un perchoir pour que l'oiseau puisse rentrer à l'intérieur.
- Pas de plastique ni de peinture nocive : préférez le bois ou autres matériaux bruts.
- Prévoir un système de fixation.
- Chaque création doit être identifiée (nom, prénom et numéro de téléphone).

FAVORISONS LA BIODIVERSITÉ

Bien qu'on l'oublie facilement, la biodiversité est un élément indispensable à la vie sur Terre. En effet, il existe de nombreux liens entre chaque organisme vivant sur Terre. Et si ces liens sont rompus, cela peut notamment mettre en danger la production de nourriture !

Ainsi, en attirant les insectes qui s'étaient éloignés faute d'abris ou de nourriture, vous faites un formidable geste envers la biodiversité, mais aussi envers la chaîne alimentaire et, à plus grande échelle, l'équilibre de notre monde.

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ SE DÉVELOPPE À CHAULNES !

Au début de l'année 2025, deux nouveaux sites de compostage partagé ont fait leur apparition à Chaulnes. Ce qui porte désormais à quatre le nombre de sites répartis dans la commune. Les nouveaux sites se trouvent rue René Caron au niveau de la maison inclusive et à l'entrée de l'impasse du gymnase. Pour rappel les sites installés en cours d'année 2024 se situent au parking de l'école, et dans la rue Pierre et Marie Curie.

Vous pouvez dès maintenant aller y déposer vos biodéchets, tout en respectant les consignes ci-dessous.



CONSIGNES DE TRI POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Je dépose :

- ✓ ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES
- ✓ FRUITS ET LÉGUMES ABIMÉS
- ✓ COQUILLES D'OEUFS BROYÉES
- ✓ MARC DE CAFÉ AVEC FILTRE ET SACHETS DE THÉ
- ✓ BOUQUETS DE FLEURS FANÉES
- ✓ RESTES DE REPAS (RIZ, PÂTES, PAIN, LÉGUMES...)

Je ne dépose pas :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| ✗ VIANDE | ✗ BOUTEILLES ET CANETTES |
| ✗ POISSON | ✗ PRODUITS LAITIERS |
| ✗ COQUILLES DE CRUSTACÉS | ✗ DÉCHETS VERTS |
| ✗ EMBALLAGES | ✗ SACS BIODÉGRADABLES |

Les sites sont entretenus par le SMITOM du Santerre.
Des questions ? Contactez le SMITOM au 03 22 78 60 69
ou par mail : compostage@smitomdusanterre.com

Une fois le processus de compostage terminé, le compost produit sera utilisé pour le fleurissement de Chaulnes. C'est donc un geste vertueux qui permet un retour à la terre et l'embellissement de votre commune.

Si vous souhaitez produire votre propre compost et débiter l'aventure du compostage chez vous, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le flyer ci-contre.

Un rappel des consignes est également présent sur les panneaux de communication installés sur les composteurs partagés. Le respect des consignes est important pour le fonctionnement du processus de compostage. Pensez aussi aux agents du SMITOM du Santerre qui ont la charge du suivi des sites.

Après plusieurs mois de fonctionnement, des erreurs récurrentes ont été repérées :

- Les déchets verts et la paille sont trop volumineux pour les composteurs partagés. Ce type de déchet est à emmener en déchèterie ou à composter à domicile.
- La viande, le poisson, et les produits laitiers sont des produits sensibles à composter. C'est à déposer dans la poubelle ménagère (noire).
- Les emballages sont à jeter dans les sacs jaunes ou bleus en fonction de leur matière.



CHORALE EN SANTERRE

C'est reparti pour une année de chants...

La chorale en Santerre s'est remise au travail dès la rentrée de janvier afin de préparer les concerts du printemps et de l'été.

Nous accueillons de futurs choristes toute l'année pour la modique somme de 40€ par an ou 20€ si vous arrivez en février ou mars.

Tous les mardis Salle St Didier de 19h30 à 21h00.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 11 mars à 20h30 après la répétition.

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu le 18 mars : 11 membres

Président : Thierry Lesturgez

Secrétaire : Hélène Viot et Françoise Lefort adjointe

Trésorière : Claudiane Labruyère et Ludovic Brière adjoint

Membres : Nathalie Ponsart, Annick Fournier, Nelly Maugein, Pierre Cattani, Pierre Viot et Thérèse Cattani



Le nouveau CA (2 absents malades)



Il y a aussi des hommes à la chorale ! Ils se cachent derrière ...

La chorale travaille pour présenter plusieurs nouveaux chants lors des prochains concerts... Il faut un bon nombre de répétitions pour atteindre le niveau souhaité mais nous nous efforçons d'y parvenir.

Au programme de ce printemps : **Concert à l'église d'Estrées-Déniécourt le samedi 17 mai à 20h.**

Et pour l'été : **Concert à l'église de Vrely le samedi 14 juin à 20h.**

Venez nous retrouver et passer de bons moments, détente et plaisir de chanter ensemble.

Nous pensons déjà à l'automne puis à la période des chants de Noël avec le retour des répétitions probablement le 9 septembre. Nous vous attendons !



RANDO CHAULNES

Bonjour à toutes et à tous.

Vous pourriez croire que le club RANDO CHAULNES se met en veille du fait de la saison, il n'en est rien.

Le samedi 11 janvier, environ 120 adhérents se sont réunis pour les vœux et la traditionnelle galette des Rois.



Les randonnées ont repris après une semaine d'arrêt pendant les fêtes de fin d'année.

Ni la boue, ni la pluie n'ont eu raison de nos marcheurs. Rien ne semble pouvoir entamer la bonne humeur, le plaisir d'être ensemble et la convivialité qui règnent au sein du club.



Nous avons un dicton au club :

« À trop écouter la météo, jamais tu prends ton sac à dos ».

Le samedi 15 février nous étions environ 85 à participer à la journée de solidarité, organisée par la commune de Lihons, au profit de l'antenne de la Croix Rouge de Chaulnes.



Le lundi 24 mars, organisées par la maison médicale de Chaulnes, nous avons participé et encadré plusieurs randonnées dans le cadre de Mars Bleu (mois dédié à la prévention du cancer colorectal).



Activités prévues pour les mois à venir :

- Du 1er au 3 mai : week-end pour les marcheurs aguerris, à Dinant (Belgique).
- Jeudi 19 juin : journée cohésion à Etinehem.
- Le jeudi 24 juillet : journée découverte à Condé sur Aisne, le fort de Condé et les fantômes de Lewandowski.
- Le jeudi 21 août : journée découverte des marais de l'Audomarois à St Omer.
- Du 13 au 20 septembre : séjour à Amboise...

Adhérer à notre association, c'est la certitude d'avoir accès à toutes ces activités :

Le lundi, c'est randonnée ou rando santé+.

Le mardi, c'est marche nordique.

Le jeudi, c'est rando santé et balade santé (parcours de 3 à 5 km, du sur mesure).

Le dimanche, c'est randonnée.

Le montant de l'adhésion, pour l'année est de :

53€ pour une personne seule, soit un peu plus de 1€ par semaine. En effet, les activités du club ne sont interrompues que 2 semaines par an.

58€ pour un parent seul avec enfants (moins de 25 ans).

106€ pour un couple avec enfants (moins de 25 ans).

Un certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle adhésion.

Un covoiturage est organisé au départ de la mairie de Chaulnes. Tous les parcours ont été reconnus par nos animateurs diplômés de la Fédération. Vous avez droit à 2 essais gratuits.

Pour d'autres informations : 07 66 55 31 00

ASSOCIATION BABYFOOT SANTERROIS



Le babyfoot est ouvert à tous et à toutes, c'est une activité tendance, originale et surtout conviviale. Nous avons parmi nos adhérents des séniors, des espoirs et des vétérans.

Considéré comme un passe-temps dans les bars ou dans les salles de repos des entreprises, le babyfoot est un véritable sport, plus physique qu'on ne le pense et qui nécessite de l'entraînement (ex : bien maîtriser le snake requiert de l'entraînement afin de l'exécuter parfaitement et de faire mouche!).

Différentes poignées sont utilisées au babyfoot :



- **Poignée Snake** : La plus longue des poignées, conçue pour la technique du « Snake » ou « Snake shot », style de jeu pratiqué particulièrement en compétition nationale et internationale.

- **Poignée longue en bakélite** : Poignée historique qui équipait les babyfoots présents dans la plupart des cafés des régions du sud de la France et pays limitrophes.

- **Poignée longue USA en bakélite** : La plus polyvalente des poignées pour une pratique multigénérationnelle du babyfoot.



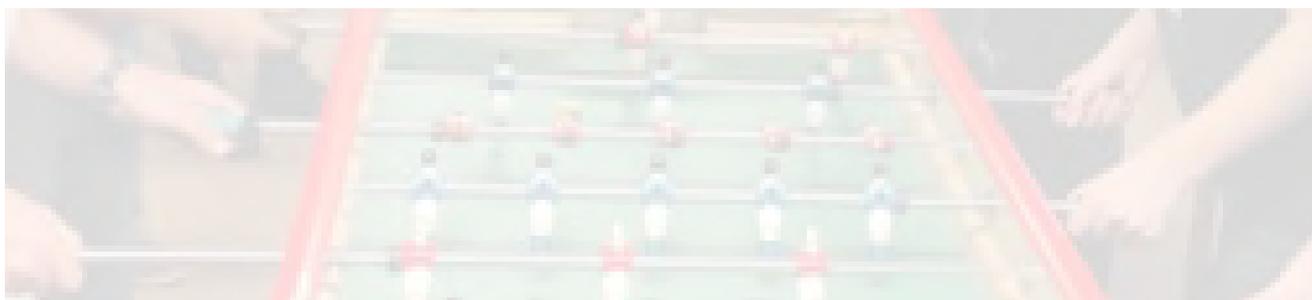
- **Poignée ronde** : Poignée historique qui équipait les babyfoots présents dans la plupart des cafés des régions Paris/Ile-de-France et du nord de la France. Permet une bonne prise en main avec ses stries antidérapantes.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!!

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président

babyfootsanterrois@gmail.com

Jour d'ouverture de l'association : Vendredi de 17h45 à 19h45



JUDO CLUB



Nous vous invitons à venir découvrir le judo

- Entre 4 ans et moins de 6 ans :
les samedis 7 et 14 juin de 10 h 30 à 11 h 30
- Entre 6 et 10 ans :
les vendredis 6 et 13 juin de 18 h à 19 h
- Plus de 10 ans :
les vendredis 6 et 13 juin de 19 h à 20 h 30

Nous te prêterons un kimono



Venez nous rejoindre !

Toute notre actualité sur notre page Facebook :

@JudoClubChaulnes

Mail :

judo.chaulnes@gmail.com



ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE



AUDITION SEMESTRIELLE
le 29 janvier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le 2 avril

Bureau

Président : Robert BILLORÉ
 Vice-Président : Thierry LINÉATTE
 Trésorier : Grégory DEVAUX
 Trésorière adjointe : Valérie ÉTÉVÉ
 Secrétaire : Flora DEVAUX
 Délégués des professeurs : Richard DELAPORTE et Aurore PIRES
 Délégués des parents : Gaëlle COPPÉ et Sandrine HUSAR
 Déléguée des élèves : Lise DEVAUX et Sébastien GOSSET



CONCERT A LA CHAPELLE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE RANCOURT
Le 5 avril avec la batterie fanfare Gélico

AUDITION MUSIQUES ACTUELLES
le 26 avril à Belloy



Classe de batterie
 Atelier Jam
 Ateliers musiques actuelles
 En final, le groupe Offstage, composé d'anciens élèves de l'école.



Site Internet : <http://emhp.fr.gd>

Téléphone : 06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy, 80320 Lihons

B.L.P. CHAULNES

LONGUE PAUME ET BADMINTON

Bilans positifs lors de l'assemblée générale

La S.L.P. Chaulnes a tenu son assemblée générale le samedi 22 mars en présence de Thierry Lineatte, maire de Chaulnes. Philippe Cheval, président de l'intercommunalité Terre de Picardie était excusé.

Avec 127 licenciés, 90 licenciés longue paume et 37 licenciés badminton, la S.L.P Chaulnes fait partie des grosses structures sportives locales.

Les résultats sont satisfaisants en longue paume . En badminton , avec les travaux du gymnase, il a fallu jongler avec les gymnases de Rosières, Péronne et Bray afin de pouvoir s'entraîner pour les championnats départementaux.

Le bilan financier est équilibré sur les deux dernières saisons.

Thierry Lineatte a félicité les membres du comité et les joueurs de la S.L.P. Chaulnes pour les résultats sportifs obtenus au cours de cette saison en longue paume et en badminton, la bonne tenue des comptes, la bonne gestion du club ,l'animation que représente la longue paume et le badminton dans la commune de Chaulnes.



En longue paume

Le bilan est positif pour la partie sportive avec des titres de Champions ainsi que des titres de Vice-Champions (titres départementaux, régionaux et nationaux confondus).

Le club a obtenu la meilleure participation aux compétitions départementales et fédérales seniors.

Le club de Chaulnes a reçu le trophée de la participation 2024 offert par la FFLP, Amaury a reçu les trophées de meilleur encadrant jeunes et meilleur joueur en partie enlevée 2024, Kylian a reçu le trophée de meilleur jeune 2024.

Des récompenses fédérales pour récompenser les bénévoles :

- Joshua Deschamps : lettre de félicitations.
- Matheo Henin : médaille de bronze.
- Vincent Busa : médailles d'or.



Chez les jeunes :

Encore une belle saison pour nos jeunes.

Les cadets et les juniors sont champions de France en 6/6.

Au tournoi fédéral à Rollot, victoire des cadets et des juniors.

Les benjamins, les cadets et les juniors sont champions 2/2, Kylian champion 1/1 juniors et Hugo est vice champion 1/1 juniors.

Chez les seniors :

En 6/6, petite saison où nous manquons la qualification en demi finale à peu de points.

En 4/4, nous remportons les titres de champion de France 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

En 1/1, en 1^{ère} cat Medhi termine 2^{ème}, Lucas est champion en 2^{ème} catégorie. Kylian est champion en 4^{ème} catégorie.

Les entraînements de la longue paume au gymnase

Le mardi de 16h45 à 18h15 pour les débutants et les benjamins.

Le mardi et le jeudi de 18h30 à 20h30 pour les cadets, juniors et seniors.

En badminton

Effectifs en baisse du fait des travaux du gymnase.

Nous avons conservé le label EFB « école de badminton », 1 étoile pour la saison 2024/2025.

Les bilans sportifs sont très intéressants :

- Hugo et Flavio sont champions Somme de DH juniors.
- Léo est champion somme S1.
- Hugo est 3^{ème} du championnat régional Hauts-de-France avec un joueur de Péronne.

Les interclubs départementaux :

1 titre de champions de Somme a l'issue des 10 rencontres.

- L'équipe 1 en pré régional est championne Somme avec 9 victoires, 1 défaite et elle termine 1^{ère} devant Amiens et accédera en 2025/2026 en Régional 3.
- L'équipe 2 en D1 est vice championne Somme avec 8 victoires et 2 défaites . Elle termine 2^{ème} derrière Amiens.
- L'équipe 3 en D2 est 4^{ème} du championnat.

De nombreux tournois et grands prix départementaux jeunes et seniors ont été remportés par les chaulnois.



CHAMPIONS de SOMME
en pré régional



VICE CHAMPIONS de SOMME
en D1



L' équipe en D2



BATTERIE-FANFARE GÉLICO



La batterie fanfare n'est pas seulement présente lors des cérémonies commémoratives, la preuve :



Messe de sainte Cécile, patronne des musiciens, le 17 novembre 2024 à l'église de Chaulnes.

Concert à la chapelle du souvenir français de Rancourt le samedi 6 avril.



RÉPÉTITIONS

Une fois par mois,
le dimanche de 10h00 à 12h30
à l'école de musique de Haute Picardie,
20 place Henri Sy, à Lihons.

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Rétrospectives :

► **Warm-up du Chaulnes Metalfest du samedi 25 janvier**

- o Mind collapse
- o Vector
- o Larger Than life
- o Plit Brain
- o Progress
- o Currencide
- o When reasons collapse
- o Blacklain

Ces 8 groupes ont participé au tremplin. When reasons collapse est le vainqueur et a fait l'ouverture du Chaulnes Metalfest le samedi 18 Avril à 13h30.

► **Salon VDI (Vendeur à domicile indépendant) du 09 février**

Très bonne affluence avec une quinzaine d'exposants

- o Prêt à porter
- o Produits bio
- o Bougies
- o Bijoux
- o Savons
- o Objet bois etc.

Ce salon a été organisé avec l'aide de Nadia Baillet, nous la remercions.

► **Soirée St Patrick le Samedi 15 Mars**

211 convives autour d'une carbonnade frites élaborée par l'équipe de l'OCLC dirigée par Jean Louis Ramecki qui a excellé en cuisine. La soirée s'est déroulée dans une ambiance digne des pubs irlandais.

► **7^{ème} Édition de tous en briques des 12 et 13 avril**

Toujours avec l'aide de Kevin, William, Floyd, de leurs parents et d'une dizaine d'autres exposants. Cette 7^{ème} édition a réuni une véritable communauté autour de « tous en briques ».

420 visiteurs sur le week-end et une 8^{ème} exposition est prévue les 18 et 19 Avril 2026.



► **Chaulnes Métalfest des 18 et 19 avril**

22^{ème} édition cette année : 16 groupes sur le plateau, ambiance festive comme d'habitude. Composée de tatoueurs, perceurs et un village artisanal ont accompagné cette manifestation.

En tant que président de l'association, je remercie l'équipe de bénévoles volontaires formidable qui, s'engage mais aussi respecte leur engagement avec modestie et beaucoup de chaleur humaine, sans oublier l'équipe municipale de Chaulnes qui nous aide logistiquement.





Les manifestations à venir :

► **Dimanche 29 Juin**

Chaulnes Auto-Expo : Place de la mairie à partir de 9h30

► **Festivités du 14 juillet**

Dimanche 13 juillet : Stade de Chaulnes :

- Réderie de 9h à 17h (1 € Le mètre).
- 21h Retraite aux flambeaux.
- 22h Concert du groupe Sliders.
- 23h30 Feu d'artifice.

Restauration le midi et le soir.

Arrivée dès 8h pour les exposants.

► **Dimanche 3 août**

- Réderie
- Bourse militaria

► **Samedi 13 Septembre**

- Repas

► **Samedi 18 octobre**

- Festival Overdrive
 - o Bloodyrosie (tribute ACDC)
 - o Barn Hooker
 - o Ravens Crew
 - o ETTE
 - o One more slave
 - o Leaf down band
 - o L'atelier jam de l'école de musique de Haute Picardie

Ouverture des portes : 15h00

15€ prévente, 20€ sur place.



■ GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULNOISES

SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL

Activité : **Football**
Lieu : Stade, rue de Nesle
Président : Jérémy Da Costa

BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Activité : **Jeu de boules**
Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas
Président : Thierry Gallais
Tél : 06 38 86 19 12
Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULNOIS

Activité : **Cyclotourisme**
Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France
Président : Daniel Remy
Tél : 06.84.17.28.11
Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULNOIS

Activité : **Judo**
Lieu : Dojo, impasse du gymnase
Présidente : Morgane Thébaud
Tél : 06 74 11 09 20
Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Impasse du gymnase
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 13 59 29
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière, Terrains couverts, rte d'Hallu.
Président : Dimitri Flament
Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES

Activité : **Randonnée pédestre**
Lieu : Départ de Chaulnes
Président : Jacky Declercq
Tél : 07 66 55 31 00
Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Activité : **Chasse**
Lieu : Chaulnes
Président : Bruno Grogner
Tél : 06 03 42 08 79

ASSOCIATION TWIRLING SPORT DE CHAULNES

Activité : **Twirling bâton**
Lieu : Chaulnes
Président : Eric Lefevre
Tél : 07 88 29 88 23

MÉMOIRE, FAMILLE

LES PIPIOUS

Activité : **Petite enfance**
Lieu : Rue Poulin
Présidente : Mickaël Delavenne
Tél : 03 22 83 97 74
Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**
Lieu : Mairie de Chaulnes
Présidente : Nadège Latapie-Copé
Tél : 03 22 83 80 80
Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**
Lieu : Canton
Président : Robert Darras
Mail : robertdarras@sfr.fr

FAMILLES RURALES

Activité : **Accueil de loisirs, danse...**
Lieu : École (pour le centre)
Présidente : Séverinne Duquenne
Tél : 06 31 55 94 51
Mail : frchaulnes@gmail.com

CROIX ROUGE

Activité : **Aide, distribution, etc...**
Lieu : 36, avenue Roger Salengro
Président : Michel Brunoy
Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS

Activité : **Collecte de sang**
Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Aimée Beulque
Tél : 06 23 04 70 47
Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Activité : **Relais mémoriel et historique**
Lieu : Terre de Picardie
Président : Marcel Queyrat
Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE, LOISIRS, MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS

Activité : **Football de table**
Lieu : Route d'Hallu, local n°4
Président : Michaël Denis
Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Thierry Lesturgez
Tél : 03 22 83 98 90
Mail : cattanitherese@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Activité : **Activités diverses**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Thérèse Denorme
Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE

Activité : **Aéromodélisme**
Lieu : Terrain rue du chemin de fer
Président : Luc Rigaux
Tél : 07 52 03 98 82
Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON

Activité : **Danse**
Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin
Président : Claude Merlin
Tél : 07 68 32 12 73
Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS

Activité : **Balades moto**
Lieu : Région
Président : Laurent Jérôme
Tél : 06 07 23 91 76
Mail : lollo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULNOIS

Activité : **Jeu de cartes**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président : Dominique Gérard
Tél : 06 23 83 28 05
Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons
Président : Robert Billoré
Tél : 06 17 59 85 88
Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Chaulnes
Président : Grégory Devaux
Tél : 06 82 96 17 85
Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE

Activité : **Marché**
Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes
Président : Joshua Potel
Tél : 06 59 75 45 27
Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Activité : **Manifestations diverses**
Lieu : 15A, rue de la sablonnière
Président : Arnaud Noblécourt
Tél : 03 22 83 96 88
Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE

Activité : **Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)**
Lieu : Chaulnes et Edemissen
Présidente : Marie-Françoise Avez
Tél : 06 86 34 33 51
Mail : benoit.gance@sfr.fr

FERMETURE ESTIVALE DE LA POSTE DE CHAULNES



Le bureau de poste de Chaulnes sera fermé pour congés du 11 au 30 août inclus. Merci de bien vouloir anticiper vos envois et retraits avant cette période. Pour toute urgence, les usagers peuvent se rendre au bureau de Rosières en Santerre, situé 18 rue du Niger, ouvert du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00.

TEOMI



Depuis le 1er janvier 2025, Terre de Picardie a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères INCITATIVE (TEOMi) sur son territoire.

Pour rappel, la TEOMi comprend une part fixe et une part variable. La part variable est calculée par rapport au nombre de fois où vous sortez votre poubelle pour la collecte.

Attention ne sont plus collectés :

- Les poubelles non pucées,
- Les déchets déposés en dehors des poubelles,
- Les poubelles qui débordent.

Afin de maîtriser le coût de votre part variable, il vous suffit de :

- sortir votre poubelle uniquement lorsqu'elle est pleine et SURTOUT la rentrer après collecte car aucune levée de poubelle ne pourra être annulée.
- bien vérifier que l'étiquette de votre poubelle concorde avec votre adresse.

Dans le cas où l'étiquette de votre poubelle ne concorde pas à votre adresse, nous vous demandons de joindre le service déchets de Terre de Picardie par téléphone au 03 64 63 00 67.

HOMMAGE À GUY BOITEL , CHAULNOIS, ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL...

Un cœur au service de son quartier !!

En mémoire de Guy, qui s'est éteint en avril de l'année dernière, les habitants et amis du quartier ont souhaité honorer sa mémoire le samedi 31 mai

en installant une stèle sur la placette de ce secteur.

Par sa gentillesse, son dévouement et son amour pour ce lieu, Guy a su entretenir avec soin, jour après jour les espaces verts de cet endroit et surtout le lien entre les habitants.

Toujours présent, toujours volontaire, il incarnait l'âme de ce quartier.

Cette stèle a été posée là où il a tant donné, comme un geste de reconnaissance et de souvenir.



« Il n'a jamais cherché les honneurs, mais il a laissé une trace que nul n'oubliera. »



EN MÉMOIRES ET SOUVENIRS

Entretiens et rénovations de tombes.

Contacts :

Mail :

enmemoiresetsouvenirs@gmail.com

Téléphone :

06.17.56.37.81

En mémoires et souvenirs

ENTRETIENS
ET
RENOVATIONS DE TOMBES

L'ÉLOIGNEMENT, LE MANQUE DE TEMPS OU SOUCIS DE MOBILITÉ,
IL EST PARFOIS DIFFICILE DE S'OCCUPER SOI-MÊME
DES SÉPULTURES D'UN PROCHE.

- ENTRETIEN DE TOMBES
- PLAQUES
- NETTOYAGES
- DESHERBAGES
- FLEURISSEMENTS

enmemoiresetsouvenirs@gmail.com
TEL: 06.17.56.37.81

Salade de rotinis au jambon cru et pesto maison

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes) :

350 grammes de pâtes rotinis, fusilli, ou torti
150 grammes de tomates cerises (ou tomate coupée en dés)
150 grammes de mozzarella
4 tranches fines de jambon cru (ou prosciutto)
40 grammes de parmesan coupé en copeaux

PESTO VERT MAISON (ou 150 g de pesto du commerce)

1 grosse gousse d'ail ou 2 petites
40 grammes de parmesan râpé
40 grammes de pignons de pin
20 grammes de basilic et roquette mélangés
14 g de basilic frais
1/4 de cuillère à café de sel
2 pincées de poivre
1 cuillère à café de jus de citron
60 grammes d'huile d'olive

PRÉPARATION :

1. Mettre à chauffer un grand volume d'eau. Saler et jeter les pâtes dans l'eau bouillante. Cuire 10 minutes. Egoutter, rincer à l'eau froide pour stopper la cuisson et laisser dans la passoire.

2. Pendant la cuisson des pâtes faire le pesto : griller les pignons de pin dans une poêle à sec, sur feu moyen (quelques minutes suffisent). Dans le bol d'un



mixeur, mettre la gousse d'ail pressée, le basilic, les pignons grillés, un peu de sel et de poivre ainsi que la moitié du parmesan. Mixer le tout. Ajouter le restant de parmesan et mixer encore jusqu'à obtention d'une pâte homogène. Incorporer peu à peu l'huile : d'abord la moitié, mixer, verser le restant et mixer jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Enfin, ajouter la cuillère de jus de citron et mixer.

3. Couper les tomates cerises et la mozzarella en dés. Couper en lanières les tranches de jambon cru.

4. Mettre les pâtes refroidies dans un saladier. Ajouter 150 g environ de pesto. Bien mélanger.

5. Ajouter les tomates, la mozzarella, le jambon cru, les copeaux de parmesan et bien mélanger. Bon appétit !



MARCHÉ de CHAULNES

Produits et Saveurs du Terroir
2025

Le 2^{ème} Dimanche
de chaque mois de
8h30 à 12h00



Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir
"Les trésors du Santerre"

12 JANVIER 09 FÉVRIER 09 MARS 13 AVRIL 11 MAI 08 JUN 13 JUILLET
10 AOÛT 14 SEPTEMBRE 12 OCTOBRE 09 NOVEMBRE 14 DÉCEMBRE

+ Bourse aux plantes le 12 octobre

CHAULNES ET NAPOLEON III

Vous vous rappelez, cher lecteur, que le château de Chaulnes, en ruines faute d'entretien, fut vendu en 1809 à M. Bourdon qui en fit transporter les pierres à Omiécourt ; celles-ci servirent à y bâtir un autre château qui fut détruit en 1916. Le 6^{ème} duc de Chaulnes avait pourtant fait procéder à d'importants travaux en réorganisant le parc ainsi que l'avant-cour et surtout en faisant édifier « la Garde d'Honneur », imposante construction destinée à loger ses douze officiers. Il avait également fait rebâtir l'église paroissiale (1749-1752) mais était mort sans descendance et dans la misère en 1792.

Les terres et les bâtiments subsistants furent rachetés en 1810 lors d'une vente aux enchères, par M^{elle} Marie-Denise de Beaumont. Le domaine, encore de belles dimensions, comportait 8 ha de bâtiments, cours et enclos, 74 ha de parc, 187 de labour et 90 de bois. Soit une surface totale de 359 ha que Marie-Denise céda en 1826 à son petit-neveu Félix Bellator, comte de Beaumont qui venait de quitter l'armée. Le château n'existait plus mais la Garde d'Honneur restait debout. On prit l'habitude de l'appeler « le château », sans doute par nostalgie.

FELIX BELLATOR DE BEAUMONT



La façade de la Garde d'honneur en brique et pierre, se répartissait en dix-neuf travées de part et d'autre d'un avant-corps monumental traversé par un passage charretier. De chaque côté, se dressait un pavillon couronné d'un fronton. L'aile droite, au rez-de-chaussée, comportait des salles de réception et l'étage de nombreuses chambres. L'aile gauche abritait les services, une bibliothèque, une salle d'escrime. Le chartrier, qui contenait les titres de propriété, avait été pillé en 1793 et les documents détruits.

Félix Bellator, né à Paris le 25 décembre 1793, était le fils d'Etienne Joseph de Beaumont et de Marie-Casimir Bouillier. Militaire, Félix Bellator avait participé aux dernières campagnes de Napoléon I^{er} en Allemagne contre les coalisés. Au mois d'août 1813, à Dresde, il avait été fait prisonnier par les Russes* et n'était rentré en France qu'en 1815. Fervent bonapartiste, il avait suivi l'empereur à Waterloo (18 juin 1815). Demeuré dans l'armée de la Restauration, il avait dû la quitter en 1826 à cause de ses opinions politiques. Cette même année, il avait épousé Clémentine Rose Bavoux ; née à Paris en 1810, elle était la fille d'un député, professeur de droit, François Nicolas Bavoux et d'Adélaïde Rose Bernard. François Bavoux ne cachait pas lui non plus ses convictions bonapartistes, et encore moins son fils, avocat, également député puis ultérieurement conseiller d'État.

Très rapidement, le nouveau propriétaire de la terre de Chaulnes va devenir un promoteur de la betterave sucrière dans le Santerre. Cette culture, initiée par Napoléon I^{er} pour contourner le blocus britannique, s'était effondrée après la chute de l'Empire. Des industriels et des cultivateurs s'entendirent pour la relancer à partir de 1820.

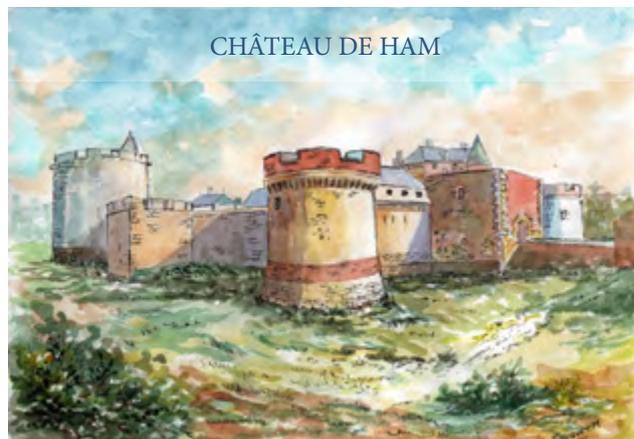
Agriculteur très actif, bon orateur, Félix Bellator comte de Beaumont fut élu député de la Somme le 2 mars 1839. Le suffrage était alors censitaire, c'est à dire que seuls votaient les propriétaires importants. Après les émeutes de juillet 1830 qui avaient contraint Charles X à abdiquer, Louis-Philippe était monté sur le trône avec le titre de « roi des Français ». Les Républicains étaient frustrés de n'avoir pu proclamer la République et le roi bloquait toute réforme. Les bonapartistes soutenaient le roi tout en réclamant des réformes. Mais ceux-ci manquaient d'une personnalité susceptible de rassembler une partie suffisante de la population.

L'Empereur était mort à Saint-Hélène en 1821 et sa famille était contrainte de vivre en exil. Son neveu, le prince Louis Napoléon qui revendiquait sa succession, avait bien tenté en 1836 de susciter le soulèvement des garnisons de Strasbourg mais il avait échoué piteusement et s'était ridiculisé.

LOUIS-NAPOLÉON

Neveu et filleul de l'empereur, Louis-Napoléon était le fils de Louis Bonaparte (le plus jeune frère de l'empereur) et d'Hortense de Beauharnais (fille de l'impératrice Joséphine). Après la mort en 1831 du duc de Reichstadt, fils de Napoléon I^{er} et de l'impératrice Marie-Louise, il se considérait comme le chef de la famille Bonaparte et successeur de son oncle. A ce titre, il tenta un nouveau soulèvement ; accompagné de quelques amis, venant d'Angleterre, il débarqua à Boulogne le 6 août 1840. Mal préparée, maladroitement conduite, l'affaire échoua à nouveau. Mais cette fois, pour le neveu de l'empereur, le verdict fut sévère : la prison à perpétuité. « En France, la perpétuité, ça dure combien de temps ? » demanda l'intéressé qui avait passé sa jeunesse en Suisse allemande. De Paris, Louis-Napoléon fut transféré dans le château médiéval de Ham**. Cette puissante forteresse bâtie à la limite Est du département de la Somme servait de prison politique depuis la Révolution et l'Empire. On y avait incarcéré des prêtres réfractaires, des Chouans, des « rebelles », des espions anglais, des officiers prussiens et même trois ministres de Charles X... On peine aujourd'hui à imaginer l'aspect massif et austère de ce château car, en 1917, les Allemands, qui se repliaient sur la ligne Hindenbourg, le détruisirent. La partie essentielle du château datait du XV^{ème} siècle. De forme rectangulaire (120m par 80m), il était flanqué à chaque angle d'une tour arrondie et, côtés Nord et Est de deux tours massives carrées. La tour carrée Ouest était l'unique issue précédée de deux ponts-levis successifs. Ce n'était pas seulement une prison : le château servait également de casernement et de dépôt de munitions. Tout ceci impliquait des allées et venues continues. Il fallait y ajouter à certains moments la circulation d'ouvriers pour la réfection de certaines parties du château et des bâtiments installés pour le casernement des soldats et la détention des prisonniers. Car, contrairement à la légende, le neveu de l'empereur ne fut pas enfermé dans le cachot de l'une des tours mais dans deux pièces du premier étage d'un bâtiment construit au fond

de la cour en 1784. Lorsqu'il y fut installé, ces deux pièces étaient, il est vrai, en mauvais état. Il fallut beaucoup de protestations du prisonnier et d'interventions du commandant de la place, pour que le financement nécessaire aux travaux d'amélioration soit débloqué.



LES VISITEURS DU PRINCE

Le prince Louis-Napoléon n'était pas le seul prisonnier ; le docteur Conneau et le général Montholon, qui avaient participé à l'équipée de Boulogne, le rejoignirent et son valet de chambre, qui n'avait rien à voir avec la conjuration, vint se mettre à son service dans sa prison, par fidélité.

Malgré cette compagnie, Louis-Napoléon se sentit d'abord très isolé : la famille Bonaparte estimait que ses équipées avaient nui au prestige de leur nom. Quant à l'opinion publique, elle restait indifférente. Il pensa que des lettres, des articles de presse évoquant la gloire impériale suffiraient à attirer l'attention sur le successeur de l'Empereur qu'il voulait incarner. Il dut déchanter.

Le prisonnier avait le droit de se procurer des livres et des journaux, de correspondre par courriers avec l'extérieur et surtout de recevoir des visiteurs. Alors qu'exilé en Suisse, en Italie ou en Angleterre, ses prétentions dynastiques n'intéressaient personne en France, la présence de ce prisonnier que l'on se représentait enchaîné dans le cachot d'un château médiéval au milieu de marais fangeux, suscita progressivement la curiosité. Cette période était celle du romantisme et plus particulièrement de l'évocation de la chevalerie, des châteaux forts et des tournois. « Ivanhoé », le célèbre roman de Walter Scott, publié en 1820, connaissait depuis un immense succès. La visite au prisonnier de Ham devint à la mode. On vint le voir aussi pour prouver son indépendance d'esprit ou, plus encore, pour manifester son hostilité

au pouvoir en place. Les visiteurs les plus assidus étaient le comte de Beaumont, député de la Somme et un conseiller général de l'Aisne, Fouquier d'Hérouel, exploitant de vastes terres agricoles, tous deux ardents bonapartistes.

UN PROJET ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les visites, la mode romantique, son nom même, ne font pas de Louis-Napoléon une personnalité politique. Celui-ci travaille beaucoup, lit, écrit. Avec ses visiteurs il commence à s'intéresser à son environnement économique. Justement, les plus gros exploitants agricoles de la Picardie sont hostiles aux facilités accordées à l'importation du sucre des Antilles qui concurrence la culture de la betterave sucrière. Celle-ci, rappelons-le, avait été encouragée par Napoléon, mais Louis-Philippe soutenait l'importation du sucre de canne. En Picardie et dans le Nord, la betterave à sucre générait beaucoup d'emplois non seulement dans l'agriculture mais aussi dans l'industrie et le transport. Louis-Napoléon, déjà attiré par les questions techniques au cours de sa formation, lisait à présent les ouvrages des économistes Adam Smith et Jean-Baptiste Say ainsi que ceux du socialiste Louis Blanc... Et il s'était même abonné à « l'Atelier » publié par des ouvriers. Il était de plus en plus convaincu que son message napoléonien passerait par les préoccupations sociales.

Le comte de Beaumont et Fouquier d'Hérouël qui le rencontraient si souvent qu'ils avaient obtenu un laissez-passer permanent, vont lui procurer le moyen de porter son projet social devant l'opinion publique. Fouquier d'Hérouël est, tout comme le député de la Somme, un ancien militaire***. Né en 1784, fils d'un membre de l'Assemblée constituante (celle de 1789), il a fondé dans l'Aisne une sucrerie, est maire de son village d'Hérouël et conseiller général. Au début des années 1840, la polémique enfle entre l'État, qui veut soutenir l'importation du sucre des Antilles et les agriculteurs du Nord de la France, soutenus par leurs employés. Fouquier suggère à Louis-Napoléon de rédiger une étude sur ce sujet ; avec Félix Bellator et d'autres promoteurs de la betterave à sucre, il fournira la documentation nécessaire. Cette « Analyse de la question des sucres », datée d'août 1842, est une réussite ; s'appuyant sur des chiffres, se posant en arbitre (la betterave sucrière fut initiée sous l'Empire mais la grand-mère de l'auteur était née aux Antilles),



se souciant de l'emploi et du salaire des ouvriers, Louis-Napoléon apparaît comme un sage, porteur d'idées nouvelles et tranche en faveur de la suppression des taxes sur la culture de la betterave sucrière. Les betteraviers font imprimer l'ouvrage, l'adressent aux députés, aux conseillers généraux dans chaque département. Grâce à lui, ils obtiennent satisfaction. Désormais, il est de bon ton de venir s'entretenir avec le prisonnier de Ham ; le sous-préfet de Péronne, le préfet de la Somme, monseigneur l'évêque, lui rendent visite lorsqu'ils sont de passage dans le secteur...

En mai 1844, Louis-Napoléon publie une nouvelle étude : « L'extinction du paupérisme**** », d'abord découpée en plusieurs articles qui paraissent (sous un pseudonyme mais personne ne s'y trompe) dans « Le Progrès du Pas-de-Calais » puis sous la forme d'une plaquette d'une cinquantaine de pages. Sa large diffusion contribue à donner au neveu de Napoléon une stature politique y compris dans le milieu ouvrier. Tout le monde ne lisait pas ses analyses, bien sûr, mais tout le monde en entendait parler... C'est ainsi qu'il commença à organiser de véritables réseaux d'influence.

Vous savez, cher lecteur, que, le 25 mai 1846, Louis-Napoléon parvint à s'évader en se faisant passer pour un ouvrier du bâtiment. Avec la complicité du docteur Conneau et de son fidèle serviteur, il parvint à gagner l'Angleterre.

LA RÉVOLUTION DE 1848 ET LA II^{ème} RÉPUBLIQUE

En France, la situation économique et politique se dégradait. Louis-Philippe, si habile politicien au début de son règne, ne percevait pas l'affaiblissement de son audience auprès des Français ; abusé par le suffrage censitaire, il restait persuadé de la représentativité du Parlement. En mars 1847, l'opposition déposa deux propositions de loi. L'une demandait une extension du corps électoral (le droit de vote reposant sur le principe censitaire, les députés étaient élus par les citoyens les plus fortunés. La réforme proposée aurait créé 200 000 électeurs de plus). L'autre envisageait d'interdire à la plupart des employés de l'État d'être en même temps députés. L'Assemblée repoussa ces propositions. L'opposition entreprit alors une campagne de banquets lors desquels « la Réforme » était réclamée et la monarchie mise en cause. Félix Bellator, qui avait un temps soutenu la monarchie, participa à ces banquets. Ses talents d'orateur soulignèrent les vertus du « bonapartisme social » et de l'extension du corps électoral. Le 22 février 1848, pour clore cette campagne, eut lieu une grande manifestation place de la Concorde. Le lendemain, afin de prévenir tout débordement, le gouvernement présidé par Guizot, mobilisa la Garde Nationale. Celle-ci était composée de citoyens aisés qui avaient les moyens de payer leur équipement ; ils étaient tous favorables à la Réforme et, le matin du 23 février, ils manifestèrent leur hostilité au gouvernement Guizot. Louis-Philippe, effrayé, demanda la démission du gouvernement. Ouvriers et bourgeois exprimèrent ensemble leur satisfaction dans les rues de Paris. Parmi les slogans scandés par la foule, on entendit des « Vive Napoléon ! ». Mais le soir, boulevard des Capucines, devant le Ministère des Affaires Etrangères, un coup de feu

fut tiré sur les soldats du poste de garde. Ceux-ci ripostèrent tuant seize personnes. (A suivre).

*Marcel Queyrat,
Président honoraire du Comité cantonal du
Souvenir Français.*

Illustrations de Martial Fouquet

Notes :

* Bataille de Dresde (26 et 27 août 1813) : Pour empêcher les coalisés de prendre Dresde, capitale de la Saxe, Napoléon marcha à leur rencontre et les attaqua de front. Les forces étaient à peu près équilibrées : 120 000 Français contre 140 000 Autrichiens, Russes et Prussiens. L'empereur chargea le Corps d'Armée Vandamme de contourner les positions ennemies. Les 26 et 27 août, Napoléon battit les coalisés qui furent contraints de se replier sur la Bohême. Mais le Corps Vandamme, en infériorité numérique (34 000 hommes contre 70 à 100 000), pris à Kulm les 29 et 30 août, entre les divisions ennemies qui se repliaient et les Prussiens de Kleist arrivant sur ses arrières, fut écrasé. 10 000 soldats français furent capturés. Je pense que Félix Bellator appartenait au Corps Vandamme et qu'il a été fait prisonnier à ce moment, entre Chemnitz et Prague.

** Au cours de son transfert de Boulogne à Paris où il fut jugé, Louis-Napoléon avait déjà été incarcéré pendant quelques jours dans le château de Ham.

*** Ils étaient tous deux anciens militaires mais avec des carrières différentes : Félix Bellator avait fait la guerre dans l'Armée impériale. Fouquier était entré dans l'Armée royale sous la Restauration, après la défaite et l'abdication de Napoléon I^{er}.

**** « L'extinction du paupérisme ». le mot « pauper » en anglais signifie « indigent ». Le Littré précise « Néologisme. Appauvrissement des classes inférieures. Existence d'un grand nombre de pauvres dans un Etat. »





MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PATRIMOINE
ARCHITECTURAL

Journées — européennes du patrimoine

du 20.09 au 21.09

